

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-01-02
 Séance du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Corentin LALLAU BAZIN, Virginie FREYNET TICHADOU, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Emilie VELLETAZ, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROCC & Françoise BOISSET (13).

Etaient excusés : Gaëtan DE GRACIA / **Pouvoir à Magali SEGARD** (1).

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : mardi 23 janvier 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

Françoise BOISSET, arrivée à 20 heures 05 minutes, a pris part au vote à partir de la dernière délibération (n° 2024-01-04).

OBJET : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU SDES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux d'éclairage public du carrefour D201 / RD 1006. Il propose que la commune s'engage à réaliser et à financer ce renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 3 868.00 € HT (4 641.60 € TTC), sur ce secteur.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13

↳ **Se prononce** sur le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fonds libres 4 641.60 €,
- Emprunts 0.00 €,
- Autres aides financières 0.00 €.

↳ **Sollicite** l'aide financière du SDES la plus élevée possible,

↳ **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES,

↳ **S'engage** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES,

↳ **S'engage** à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente,

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire, notamment la présente convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire, Michel GRANGE	Le Maire, Alain COMBAZ
---------------------------------	---------------------------



